PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS
BUREAU NATURE CHASSE FORÊT
Affaire suivie par : M. Alexandre COTIC
Tél. : 03 89 24 84 60
ddt-chasse@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 27 MARS 2025

NOTE
sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Haut-Rhin pour la saison 2025 – 2026

Consultation du public du 31 mars au 20 avril 2025 inclus

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral fixant **les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025 – 2026.**

En application des articles L.424-2, R.429-2 et R.429-3 du code de l'environnement, il est proposé une période d'ouverture générale de la chasse du 23 août 2025 au matin au 1er février 2026 au soir pour une majorité des espèces de gibier chassables. Un certain nombre d'espèces ou de catégories d'espèces chassables sont visées par des périodes d'ouverture spécifiques de la chasse (exemple : l'espèce sanglier du 15 avril au 1er février).

En annexe du projet d'arrêté préfectoral figurent, à titre d'information, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des principaux gibiers d'eau et des oiseaux chassés dans le Haut-Rhin, encadrées par la réglementation générale.

Du fait de la portée environnementale de cette décision, ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment K, 3 rue Fleischhauer 68 026 COLMAR Cedex
- par courriel à : ddt-chasse@haut-rhin.gouv.fr

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

Système de management ISO 9001:2015
TÜVRheinland CERTIFIE